

JOURNAL OFFICIEL de la République française



- ✓ **Arrêté du 22 avril 2026 autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au ministère de la Justice**
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054022035>
- ✓ **Décision du 28 avril 2026 portant délégation de signature (secrétariat général du ministère de la Justice - ressources humaines, affaires financières et immobilière, logistique, délégations interrégionales)**
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054022059>
- ✓ **Arrêté du 22 avril 2026 modifiant l'arrêté du 1^{er} février 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires servies à certaines catégories de personnel du ministère de la Justice**
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054041454>
- ✓ **Arrêté du 5 mai 2026 portant nomination (administration centrale) - HODILLE**
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054042007>

ACTUALITÉS du ministère de la Justice



- ✓ **Neurodivergence au travail : comprendre le handicap invisible**
80 % des handicaps sont invisibles. Pour mieux comprendre la réalité des agents affectés par les neuroatypiques et réussir leur intégration durable, rendez-vous le 12 juin 2026 pour la conférence de Tatiana Ayme, experte en neurodiversité.
[Intranet Justice / SG : Ressources humaines / Neurodivergence au travail : comprendre le handicap invisible](#)
- ✓ **Arrêté de composition CAP placée sous l'autorité du SG**
[CAP des corps de catégorie C \(n°8\)](#)
- ✓ **Mutuelle : avantages fiscaux liés au contrat santé**
[Intranet Justice / SG : Ressources humaines / Mutuelle : avantages fiscaux liés au contrat santé](#)

- ✓ **Enquête en ligne : La protection des agents de la fonction publique**
Protéger les agents, c'est l'affaire de tous. Les violences au travail - qu'elles soient internes ou qu'elles viennent des usagers - restent encore trop souvent silencieuses dans la fonction publique.
Pour en parler, il faut d'abord les mesurer. Participez à cette enquête anonyme et contribuez à nourrir une conférence dédiée à la protection des agents par le dialogue social.
[Enquête en ligne : La protection des agents de la fonction publique](#)

✓ Indemnité carburant 2026 : un compte loin d'y être pour les agents publics !

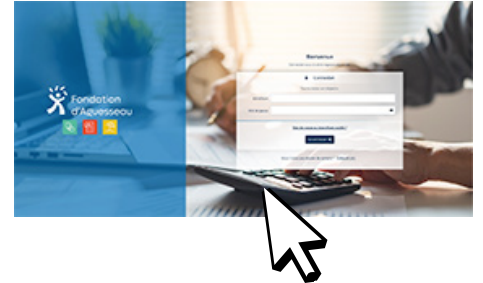
Un décret publié le 2 mai dernier instaure une indemnité carburant de 50 € pour 2026. Si cette aide cible les agents aux revenus les plus modestes, l'UNSA Fonction Publique estime cette mesure insuffisante face à l'explosion des prix de l'énergie et au retour de l'inflation.

[Indemnité carburant 2026 : un compte loin d'y être pour les agents publics !](#)

FONDATION D'AGUESSEAU



✓ Simplifiez vos démarches avec le nouveau formulaire en ligne des aides aux études



WEKA



✓ Liste des pièces justificatives pour la conservation des droits à l'avancement en disponibilité

Un arrêté du 20 avril 2026 fixe les pièces justificatives pour conserver ses droits à l'avancement en disponibilité. Il précise les justificatifs que doit fournir un fonctionnaire en disponibilité exerçant une activité professionnelle pour conserver ses droits à l'avancement. Il fixe également un délai de transmission et harmonise les règles entre fonctions publiques.

[Arrêté du 20 avril 2026 fixant la liste des pièces justificatives permettant au fonctionnaire exerçant une activité professionnelle en position de disponibilité de conserver ses droits à l'avancement dans la fonction publique](#)

✓ L'OCDE donne des préconisations RH pour une fonction publique plus résiliente

Face aux transitions numériques, écologiques et managériales, comment les ressources humaines peuvent assurer la résilience et la continuité de la fonction publique ? C'est ce à quoi tente de répondre une étude de l'OCDE parue en avril.

[L'OCDE donne des préconisations RH pour une fonction publique plus résiliente](#)

REVUE STRATÉGIQUE 2030-2050

Revue stratégique 2030-2050 : le bilan de la loi de 2019 s'invite dans les discussions avec les syndicats de fonctionnaires

La revue stratégique de la fonction publique 2030-2050 tient sa deuxième réunion du collège des organisations syndicales, avec au menu un bilan très attendu de la loi de transformation de la fonction publique de 2019. Un exercice de fond qui ouvre la voie à une série d'interrogations autour de l'efficacité du dialogue social aujourd'hui ou encore de la nécessaire modernisation du statut pour faire face à la vague des contractuels.

Après une première réunion d'installation le 18 mars dernier, l'administration réunit le collège des organisations syndicales une seconde fois le 4 mai, dans le cadre de la revue stratégique de la fonction publique 2030-2050.

Conformément à ce qu'avaient demandé les organisations syndicales, cette séance de travail sera axée sur un bilan de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

Texte source :
ACTEURS PUBLICS

« Soutenir et agir pour l'avenir ! »

